

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL ARIAL sur la commune principale de l'AIOT 503 LA TREVELIERE - JALLAIS 49510 BEAUPREAU EN MAUGES.

La référence de votre dossier est A-3-NSF6SNUR8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/09/2023 à 15h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **38034207100012**

Raison sociale **ARIAL**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

BEAUPREAU-EN-MAUGES

503 LA TREVELIERE - JALLAIS

49510 BEAUPREAU EN MAUGES

Signataire

Qualité : **ASSOCIE EXPLOITANT GERANT**

Référent

Fonction : **CONSEILLER**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL ARIAL**

Description des activités :

L'EARL ARIAL valorise un troupeau de bovins lait qui compte 85 vaches et sa suite sur le site de la Treveliere - Jallais à Beaupreau en Mauges. La production laitière avoisine actuellement les 900 000 litres. L'élevage dispose d'une stabulation principale sur caillebotis intégral qui occasionne une production de lisier et un espace sur litière accumulée de plus de 2 mois dans un bâtiment

attendant. Ces déjections sont valorisées sur un parcellaire exploité par l'EARL qui compte près de 139 hectares. Il intègre également une mise à disposition du plan d'épandage au profit de la SAS AVIRIAL qui exploite le bâtiment avicole sur le site de la Trévelièrre et 2 autres bâtiments repris récemment sur le site du Vert à Jallais.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

503 LA TREVELIERE - JALLAIS

49510 BEAUPREAU EN MAUGES

X : 410270

Y : 6681633

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Les eaux résiduaires ainsi que les lisiers et fumiers sont issus de l'activité d'élevage.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
049174482	EARL ARIAL	1
049174482	EARL ARIAL	2
049174482	EARL ARIAL	3
049174482	EARL ARIAL	4
049174482	EARL ARIAL	5
049174482	EARL ARIAL	6
049174482	EARL ARIAL	7
049174482	EARL ARIAL	8
049174482	EARL ARIAL	9
049174482	EARL ARIAL	10
049174482	EARL ARIAL	11
049174482	EARL ARIAL	12
049174482	EARL ARIAL	13
049174482	EARL ARIAL	14
049174482	EARL ARIAL	15
049174482	EARL ARIAL	16
049174482	EARL ARIAL	17
049174482	EARL ARIAL	18
049174482	EARL ARIAL	19
049174482	EARL ARIAL	20
049174482	EARL ARIAL	21

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **139**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **16614**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **16614**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **10285**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **6329**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **6**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Bidon vide de produits phytosanitaire; bâche; ficelle: ADIVALOR - centre de collecte entreprise TIJOU à Jallais Huile brulé de vidange de matériel : stockage sur site puis élimination par entreprise spécialisée Produits vétérinaires : Traitement des déchets par la clinique Saint Léonard de Chemillé Palette de transport d'approvisionnements : reprise par la société AGRICOM

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Forage souterrain en proximité du site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'un extincteur dans le bâtiment de stockage de matériels et de nombreux robinets raccordable à des tuyaux d'eau pour lutter contre l'incendie. La caserne des pompiers dans le périmètre d'intervention du site est celle de Beaupreau située à 8 km.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

GAEC ARIAL

02/01/2014

**Organisme
en charge
de l'
instruction**

DDPP

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)